# Document d'informations clés

**Objectif**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations figurant dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'un éventuel investissement.

# La Française LUX – Carbon Impact Income - Catégorie R - EUR - DISTRIBUTION -

## Produit

Produit : La Française LUX – Carbon Impact Income - R - EUR - DISTRIBUTION
Code ISIN : LU1190462116
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'autorité de tutelle de Crédit Mutuel Asset Management est l'Autorité des Marchés Financiers.
Pour de plus amples informations, consultez le site www.creditmutuel-am.eu ou appelez le +33 (0)1 53 62 40 60.
**Date de production :** 05/10/2026

## En quoi consiste ce produit ?

**Type de produit :** compartiment de la SICAV La Française Lux, domiciliée au Luxembourg.
**Objectifs :**
L'objectif du Fonds est d'obtenir un revenu régulier et une croissance du capital (rendement total) sur le moyen à long terme en investissant, selon une approche flexible d'allocation multi-actifs, dans des titres préalablement sélectionnés selon des critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en visant une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence composite 20 % indice MSCI World (net total return USD index) + 40 % indice ICE Bofa Global High Yield + 40 % indice JP EMBI Global Diversified.
le compartiment investit dans des obligations d'État et d'entreprises, dans des actions des pays de l'OCDE et/ou sur les marchés émergents. Plus précisément, le compartiment peut investir dans des actions, dans des titres de créance à taux variable ou fixe, ainsi que dans des instruments du marché monétaire. Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % dans des obligations dotées d'une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou considérées de manière équivalente par le gestionnaire d'investissement au moment de l'achat, ou dans des obligations non notées. Le compartiment peut investir dans des obligations durables (telles que des obligations vertes et des obligations sociales) et dans des obligations liées au développement durable (SLB). Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage des actifs nets indiqué :
• obligations et instruments du marché monétaire : 100 %, dont obligations d'État : 50 %
• obligations d'État et d'entreprises émises dans des pays non membres de l'OCDE : 70 %
• actions : 50 %
• obligations CoCo (contingent convertible bonds) : 10 %
• obligations convertibles : 10 %
• autres OPCVM/OPC : 10 %
• sociétés de placement immobilier (REIT) qualifiées de valeurs mobilières au sens de la Loi de 2010 et des réglementations connexes, les actions immobilières privilégiées cotées ou les titres de créance immobiliers, ainsi que les titres assimilés à des actions de sociétés d'exploitation immobilière : 10 %
Le compartiment peut également, à titre accessoire (jusqu'à 20 %), investir dans des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire, des fonds du marché monétaire dont l'échéance pondérée globale des investissements ou la fréquence de révision des taux ne dépasse pas 12 mois, à des fins de gestion de trésorerie ou pour atteindre ses objectifs d'investissement.

La duration modifiée du compartiment peut varier de 0 à 8.
*Actions de distribution Le compartiment vise à distribuer un revenu d'au moins 3 % chaque année (le taux étant défini au début de chaque année civile). Ces paiements peuvent entraîner une réduction du capital du compartiment.*
Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. L'indice permet de définir l'univers d'investissement éligible dans un objectif de réduction de l'intensité carbone. La stratégie de gestion est sans contraintes sur l'indice.
Le gestionnaire d'investissement met en œuvre un processus d'allocation dynamique et flexible sur les catégories d'actifs sélectionnées. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 du règlement SFDR).
Le processus d'investissement est basé sur l'intégration avec un engagement significatif dans la gestion et la thématique.
Étape 1 : Filtre quantitatif (i) Pour les émetteurs publics/souverains : Chaque émetteur faisant partie de l'univers d'investissement initial est évalué selon des indicateurs de performance regroupés sous les piliers adaptation et transition. À l'issue du processus, chaque État se voit attribuer une note allant de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Les 20 % d'émetteurs les moins bien notés selon la répartition suivante seront exclus. (ii) Pour les émetteurs privés : chaque émetteur privé faisant partie de l'univers d'investissement initial est évalué selon un processus de notation ESG. À l'issue du processus, chaque société émettrice se voit attribuer une note allant de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Les 20 % d'entreprises émettrices ayant les moins bonnes notations ESG sont exclues.
Étape 2 : Analyse carbone et analyse financière (i) Pour les émetteurs publics/souverains : une analyse macroéconomique des émetteurs souverains/publics (ci-après, les « Pays ») ayant franchi l'étape 1 est effectuée. Outre cette analyse macroéconomique des Pays, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique. (ii) Pour les émetteurs privés : une analyse financière des entreprise émettrices ayant passé le filtre de l'étape 1 est effectuée. L'analyse financière vise à sélectionner des émetteurs de qualité générant des flux de trésorerie récurrents et dont le modèle économique crée de la valeur ajoutée. Après réduction de l'univers sur la base de l'analyse financière, une analyse « carbone » est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique.
Les émetteurs publics / souverains (Pays) et privés analysés sur la base de critères ESG représentent plus de 90 % des titres en portefeuille.
Étape 3 : Mesure de l'intensité carbone : Cette étape est commune aux deux processus d'investissement concernant les émetteurs publics / souverains et les émetteurs privés. La Société de gestion s'engage à atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence composite 20 % indice MSCI World USD (net total return) + 40 % indice ICE Bofa Global High Yield + 40 % indice JP EMBI Global Diversified.
Les différentes méthodologies retenues par la société de gestion pour la prise en compte des critères extra-financiers comportent une limite, liée à la qualité des informations collectées par l'équipe de recherche ESG et à la transparence des différents émetteurs.
Le compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. En plus des dérivés de base, le compartiment peut utiliser des credit default swaps (« single name » et sur indice). Le compartiment peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des accords de mise et de prise en pension de titres à des fins de gestion efficace du portefeuille, par exemple pour créer des positions d'arbitrage destinées à profiter des variations des écarts de taux d'intérêt.
Les actions du Fonds peuvent être achetées ou vendues par les actionnaires tous les jours.
Les revenus produits par la catégorie d'actions R EUR–DISTRIBUTION sont distribués.

**Investisseur de détail visé :** Tous les investisseurs éligibles, y compris ceux qui investissent par le biais d'intermédiaires qui fournissent des conseils non indépendants (au sens de la directive MiFID).
**Durée de vie du produit :** Indéterminée

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque




**Profil de risque et de rendement :** L'indicateur synthétique de risque donne une indication du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en raison des mouvements des marchés ou de notre incapacité à vous payer.
Nous avons catégorisé ce produit au niveau 3 sur 7, ce qui correspond à une catégorie de risque moyen-faible.
L'indicateur de notation SRRI est basé sur les investissements dans diverses classes d'actifs, à savoir les actions, les obligations hors marchés émergents, la dette des marchés émergents, les sociétés de placement immobilier (REIT) et d'autres titres liés à l'immobilier.
Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les données historiques utilisées pour calculer le SRRI ne constituent pas nécessairement un indicateur fiable du profil de risque futur du Fonds.
- L'indicateur de risque présenté ci-dessus ne fait l'objet d'aucune garantie et peut changer au fil du temps. La catégorie la plus faible ne correspond pas à un investissement dénué de tout risque.

**Risques importants relatifs au Fonds qui ne sont pas adéquatement reflétés par l'indicateur :**

Risque opérationnel : risque que le Fonds essuie une perte en raison de processus internes inadéquats ou de pannes du système, d'erreurs humaines ou d'événements externes.
Risque lié aux instruments dérivés : le Fonds a recours à des produits dérivés. Ce sont des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or, les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant.
Risque de change : le Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Les investisseurs des pays de la zone euro sont exposés aux risques induits par les fluctuations des taux de change.
Risque de perte en capital :
L'investisseur est informé du fait que le capital n'est pas garanti et qu'il peut donc ne pas lui être restitué.
**Durée de placement recommandée :** ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

### Scénarios de performances

| **Durée de placement recommandée : 3 ans<br>Investissement : 10 000 €** | | **Si vous sortez après 1 an** | **Si vous sortez après 3 ans** |
|---|---|---|---|
| **Scénarios** | | | |
| **Scénario de tensions** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **7 390 €** | **7 480 €** |
| | Rendement annuel moyen | **-26,1 %** | **-9,2 %** |
| **Scénario défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **7 890 €** | **7 950 €** |
| | Rendement annuel moyen | **-21,1 %** | **-7,4 %** |
| **Scénario intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **10 040 €** | **9 720 €** |
| | Rendement annuel moyen | **0,4 %** | **-0,9 %** |
| **Scénario favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | **11 450 €** | **12 430 €** |
| | Rendement annuel moyen | **14,5 %** | **7,5 %** |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 09/2019 et 09/2022.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 11/2021 et 11/2024.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : septembre 2022 et septembre 2025.

Ce tableau montre la somme d'argent que vous pourriez obtenir sur 3 ans, selon différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.
Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures basée sur les fluctuations passées de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.
Ce que vous obtiendrez dépendra des performances du marché et de la durée de détention de l'investissement ou du produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement de tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure de payer ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre fonds serait sans effet pour votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre fonds sont en effet assurées par le dépositaire de votre fonds. L'investissement dans un fonds n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous vend ou vous conseille sur le produit peut vous demander de payer des frais supplémentaires. Dans ce cas, elle vous informera de tous ces coûts et vous montrera de quelle manière ils affectent votre investissement au fil du temps.

### Coûts sur la durée

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent de la somme investie, de la durée de détention du produit et de son efficacité. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé que, la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le fonds se comporte comme indiqué dans le scénario intermédiaire et que vous investissez 10 000 €.

| **Investissement : 10 000 €** | **Si vous sortez après 1 an** | **Si vous sortez après 3 ans** |
|---|---|---|
| **Coût total** | **498 €** | **908 €** |
| **Incidence des coûts annuels*** | **5,0 %** | **3,1 %** |

(*) Ceci illustre la façon dont les coûts réduisent votre rendement chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez au terme de la période de détention recommandée, votre rendement annuel moyen devrait être de 2,1 % avant frais et de -0,9 % après frais.

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir sur votre investissement au terme de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts uniques à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| **Coûts d'entrée** | **3,00 % maximum du montant que vous payez lors de l'investissement, hors coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.** | **300 €** |
| **Frais de sortie** | **Ce produit ne comporte pas de coûts de sortie.** | **0 €** |
| **Coûts récurrents [prélevés chaque année]** | | |
| **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** | **1,76 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels encourus au cours de l'exercice précédent.** | **171 €** |
| **Frais de transaction** | **0,28 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts associés à l'achat et à la vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.** | **28 €** |
| **Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions** | | |
| **Commissions liées aux performances** | **Ce produit ne comporte pas de commission de performance.** | **0 €** |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée :** 3 ans

**Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :** Les demandes reçues et acceptées par l'agent de transfert jusqu'à 11 h (CET) chaque jour où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg et en France sont habituellement traitées ce même jour ouvrable.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service client du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), ou par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60.

## Autres informations pertinentes

Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement, auprès de la société de gestion ou sur son site Internet : www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en les demandant à serviceclient@la-francaise.com. Davantage d'informations sont disponibles auprès du Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Lorsque ce produit est utilisé dans le cadre d'un produit en unités de compte pour un contrat d'assurance vie ou un contrat similaire, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que : les coûts du contrat (qui ne sont pas inclus dans le présent document), les informations sur la manière dont vous pouvez adresser une réclamation concernant le contrat et la personne à qui vous pouvez adresser cette réclamation, et sur ce qui se passe si la compagnie d'assurance n'est pas en mesure de payer, doivent être fournies dans le document d'informations clés du contrat délivré par votre assureur, courtier ou autre intermédiaire d'assurance conformément à leurs obligations légales.